Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 243

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

se préoccupant de ces questions, une bibliographie courte et pratique complètent cet utile fascicule, que nous recommandons chaudement. (Le demander au Secrétariat du Cartel H. S. M., Grand-Pont, 2, Lausanne.) Nous lui empruntons les renseignements qui suivent.

* * *

Nos lecteurs avaient été mis au courant[1], l'automne dernier, du projet de loi fédérale sur la tuberculose présenté aux Chambres par le Conseil fédéral, et attendu impatiemment par les Sociétés qui ont à leur programme la lutte contre ce fléau. Nous pensons donc les intéresser en les mettant au courant de l'état actuel de la question, selon les indications fournies par la *Revue H. S. M.*:

« ... Elaboré depuis une douzaine d'années, revu et corrigé par des experts, réduit par le Conseil fédéral, ce projet a été délibéré par le Conseil des Etats d'où il sort encore rétréci, par souci d'économie. Les Ligues, qui attendent de la loi le renfort nécessaire pour développer leur œuvre et la rendre plus efficace, espèrent que le Conseil National s'inspirera de l'idée que mieux vaut dépenser un million de plus pour économiser au pays des pertes équivalant à une bonne centaine de millions. L'exemple du Danemark prouve que plus grande est l'aide de l'Etat, plus rapide est la diminution du fléau. La lutte antituberculeuse a l'immense privilège de pouvoir mesurer exactement ses résultats. On sait ainsi que la mortalité par tuberculose a diminué dans notre pays, en vingt ans, de 42 %. Autrement dit, si le taux de la mortalité était resté le même qu'il y a vingt ans, nous aurions eu en 1922 10.540 décès par tuberculose, tandis qu'il n'en faut déplorer que 6100. La lutte antituberculeuse a ainsi épargné à la Suisse, pour la seule année 1922, 4440 vies! Voilà de quoi encourager tous ceux qui se dépensent sans compter dans cette campagne, ainsi que tous les donateurs qui soutiennent cette œuvre. Voilà aussi pourquoi de si grands espoirs sont mis dans la loi. Il n'est pas chimérique de penser que, si elle est assez largement conçue pour atteindre son but, l'épargne des vies humaines pourra atteindre assez rapidement 60 % par rapport au commencement du siècle.

« En attendant la loi, les Ligues ne se croisent pas les bras. Encouragées par la subvention fédérale portée à un million et demi, elles développent leur activité. Ainsi, la seule Ligue vaudoise contre la tuberculose a dépensé, en 1925, 565.430 fr., plus d'un demi-million! Elle s'est occupée de 4092 enfants et de 2451 adultes, 6532 personnes en tout. »

* * *

A côté de la lutte antituberculeuse, la lutte antialcoolique, dont nos lecteurs connaissent le détail (voir en particulier notre avant-dernier numéro, sur les plus récentes décisions de la Commission chargée de rapporter au Conseil National sur la revision du régime des alcools), la lutte antivénérienne, dont la propagande est menée avec vigueur (notons que, pour la première fois chez nous, le livret de la Fête fédérale de gymnastique de Genève en 1925 contenait une mise en garde contre les maladies vénériennes: un exemple à suivre); la lutte anticancéreuse qui consolide son avance; la bataille contre les stupéfiants, à laquelle vient en aide la nouvelle législation fédérale; les campagnes en matière de mœurs, dont nos lecteurs connaissent les péripéties (suppression définitive des maisons de tolérance à Genève, sessions de la Commission du Code pénal fédéral, arrêté du gouvernement genevois contre les dancings; etc., etc.), notre journal les ayant tenus au courant au fur et à mesure des événements.

Signalons aussi le mouvement en faveur de l'amélioration du logement, sur lequel nous aurons certainement à revenir plus en détails, celui qui tend à la protection sociale de la famille, et auquel donneront un grand élan les résolutions votées à Paris par le Congrès international suffragiste sur les allocations familiales, cette importante question se trouvant, de ce fait, maintenant à l'ordre du jour des préoccupations de nos grandes Sociétés féminines nationales.

* * *

Et, pour terminer, citons ici le bilan que fait M. Veillard de la santé du pays:

« *A l'actif:* la mortalité a diminué de moitié depuis 1870; elle est même quatre fois moindre pour les maladies épidémiques. La mortalité par tuberculose a aussi régressé, mais beaucoup moins que celle due à d'autres causes; la tuberculose détermine encore à elle seule plus de décès que toutes les causes infectieuses réunies et davantage que le cancer. Si la blennoragie est stationnaire, la syphilis diminue notablement. Au total, progrès réjouissant.

« *Au passif:* l'alcoolisme forme un poste important: notre consommation d'alcool excède quatre fois les normes d'une consommation modérée, au dire du Prof. Milliet, un des meilleurs statisticiens suisses de l'alcool. De 1881 à 1920, dix mille personnes sont mortes d'alcoolisme.

« Il semble, d'après les statistiques incomplètes que l'on possède, que la criminalité soit stationnaire; l'homicide est cependant en diminution. Il n'en est pas de même du suicide, qui sévit chez nous à un plus haut degré que dans la plupart des autres pays: il y en a eu 876 en 1920. L'alcoolisme là encore est complice; la dernière statistique lui impute 17 % des suicides. La proportion des femmes qui se tuent a doublé depuis 1876.

« Les naissances illégitimes diminuent. Après avoir atteint le chiffre de 4800 en 1914, elles ont baissé à 3600 en 1922, soit dans une proportion analogue à celle des naissances légitimes. Il y a eu de 1910 à 1920 10.000 mariages de plus que de 1900 à 1910, mais 104.000 naissances de moins!

« Les divorces ont passé de 4.410 pour les années 1886 à 1890 à 9.119 pour les années 1916 à 1920. Ils ont plus que doublé.

« Les autres rubriques de la moralité ne sont pas susceptibles d'être chiffrées. On en est réduit à des estimations arbitraires.

« *Conclusions:* Notre état sanitaire est bon. Il s'améliorera encore davantage quand on luttera plus énergiquement contre la tuberculose et surtout contre l'alcoolisme. L'état moral est beaucoup moins satisfaisant. Notre espoir est dans cette belle élite de jeunes qui ont un grand idéal auquel ils entendent être fidèles. »

[1] Voir le *Mouvement Féministe*, No 224.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au No 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II. 1353.* — Cordial merci aux généreux donateurs.

Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver : 20 octobre 1926 — 20 mars 1927

Culture féminine générale : Cours de sciences économiques, juridiques et sociales.

Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfance, surintendance d'usines, etc.) d'administration d'établissements hospitaliers, d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.

Cours pour infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge.

Le Foyer de l'Ecole, où se donnent *les cours de ménage:* cuisine, coupe, mode, etc., reçoit des étudiantes de l'école et des élèves ménagères comme pensionnaires.

Programme 50 ct. et renseignements par le secrétariat, rue Ch. Bonnet, 6.

Institut Jaques-Dalcroze

*** GENÈVE ***

Rythmique - Plastique animée

Solfège / Improvisation /

Technique corporelle / Chant choral

a. Cours pour **professionnels** (préparation au certificat)
b. Cours pour **amateurs** (adultes et enfants)

Tous les cours seront donnés ou inspectés régulièrement par M. Jaques-Dalcroze, qui reprend toute son activité à son Institut de Genève

Ouverture des cours: 15 septembre

Pour les inscriptions s'adresser au Secrétariat
44, Terrassière, 44, Genève

Genève. — Imprimerie Paul Richter, rue Dr Alfred-Vincent, 10.